



CONCOURS SUPPLEMENTAIRE LA SEINE-SAINT-DENIS RECRUTE 500 PE DANS TOUTE LA FRANCE



Cette année, la ministre propose un recrutement externe **supplémentaire de 500 professeurs des écoles** dans l'académie de Créteil. L'ouverture de ce concours spécifique à l'académie de Créteil fait suite aux difficultés de recrutement rencontrées par cette académie et aux fortes mobilisations. Elle faisait partie des revendications formulées à la ministre par le SNUipp-FSU 93.

Les **inscriptions** se feront du **3 février au 3 mars 2015** sur le serveur d'inscription de l'académie de Créteil.

Les **épreuves** d'admissibilité auront lieu les **19 et 20 mai** et les épreuves d'admission du **3 au 10 juillet 2015**. Les lauréats seront nommés stagiaires dans l'académie de Créteil à partir de la rentrée scolaire de septembre 2015. Cette session supplémentaire complète la session classique dont les épreuves d'admissibilité auront lieu les 28 et 29 avril.

Pour les épreuves d'admissibilité de cette session supplémentaire, les candidats composeront **dans un**

centre situé dans l'académie de leur résidence personnelle. Pour les candidats dont la résidence personnelle se situe dans les académies de Paris, de Créteil, de Versailles, à l'étranger, dans les collectivités d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie, les épreuves d'admissibilité se dérouleront en Ile de France.

Attention, les épreuves d'admission se dérouleront en Ile de France.

Les lauréats de ce concours n'auront pas la possibilité d'être nommés stagiaires dans une autre académie, quelle que soit la raison évoquée, l'objectif étant bien de recruter et de maintenir des enseignants dans ce département très déficitaire.

Les militants et les élus du personnel du SNUipp-FSU sont à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pouvez les rencontrer lors de permanences ou de réunions. Mais pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre section départementale.

L'équipe départementale du SNUipp-FSU



FACE À LA CRISE DU RECRUTEMENT, LE SNUIPP-FSU PROPOSE :

⇒ Faciliter l'accès au métier de l'enseignement

- la mise en place de pré-recrutements, conférant un statut d'élèves-professeurs, avec une rémunération permettant de poursuivre ses études et de préparer le concours sans avoir à travailler. Les années sous ce statut doivent être comptabilisées dans la carrière de fonctionnaire.
- le retour de l'aide spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement afin que ceux-ci puissent préparer les épreuves du concours dans les meilleures conditions.
- la possibilité pour les académies déficitaires de recourir aux listes complémentaires des autres académies.
- l'amélioration des conditions de formation et d'entrée dans le métier. Nous demandons donc que soit augmenté le nombre de formateurs, que le temps de responsabilité ne dépasse pas un tiers-temps, que la formation soit continuée pendant les premières années de titulaires.

⇒ Améliorer les conditions de travail et de rémunération des enseignants

- L'amélioration des conditions d'exercice du métier par :
 - ⇒ la baisse des effectifs par classe,
 - ⇒ une augmentation des RASED, remplaçants, scolarisation des 2 ans,
 - ⇒ l'allègement du temps devant élèves des écoles les plus difficiles (par exemple 21 heures)
 - ⇒ La création d'un PMQDC sur la base de 3 enseignants sur 2 classes.
 - ⇒ Le financement par l'état, les collectivités de structures d'accueil et de scolarisation des élèves lourdement handicapés
 - ⇒ Une véritable formation continue
- Une réelle mobilité des enseignants en donnant des points supplémentaires au bout d'un certain nombre d'années aux collègues désirant muter
- Offrir de bonnes conditions de vie :
 - ⇒ En aidant les enseignants à se loger par la mise en place d'une indemnité de logement
 - ⇒ En rendant les salaires attractifs
 - ⇒ En proposant une prime à l'installation dont le montant serait vraiment attractif.

UNE VÉRITABLE CRISE DU RECRUTEMENT

Les trois derniers concours de recrutement des professeurs des écoles ont été marqués par des **perdes de recrutements**. Cette situation démontre une **crise de recrutement qui s'installe**. Elle est particulièrement prégnante dans certaines académies comme Créteil, Versailles, Amiens, Guyane, Lille, Paris, Strasbourg, Toulouse. En dix ans, le nombre de candidats se présentant aux épreuves a été divisé par deux voire par trois dans certaines académies alors que le nombre de places au concours est sensiblement équivalent.

Cette année, dans le 93, c'est

- 150 postes qui ont été perdus faute de candidats au concours
- 450 contractuels qui ont été recrutés.

LE CONCOURS ET APRÈS ?

Si vous êtes lauréats de ce concours, vous ferez partie des professeurs des écoles stagiaires du département de la Seine Saint Denis. Vous serez donc à mi-temps sur une classe et à mi-temps à l'ESPE, en formation.

Si vous avez validé un Master 1, vous serez à mi-temps sur une classe et à mi-temps à l'ESPE afin de préparer votre Master 2.

Si vous avez déjà validé un Master 2 MEEF, vous serez en parcours adapté à l'ESPE avec un mi-temps dans une classe.

Si vous avez déjà un master 2 autre que le master MEEF, vous serez également en parcours adapté. Vous serez reçu en début d'année par une commission afin de déterminer le contenu et la nature de votre formation.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ÉCOLES ET PEGC

Premier syndicat représentant *les enseignants du primaire*, il appartient à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Il représente et défend, de façon individuelle et collective, les enseignants au plan local ou national. Attaché à la réussite de tous les élèves, il mène le débat avec les enseignants et chercheurs pour élaborer des propositions de transformation de l'École. Cela passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité. Il prend aussi part aux débats de société.

Le **SNUipp-FSU** est favorable à une entrée progressive dans le métier, avec des stages allant de l'observation, à la responsabilité en passant par la pratique accompagnée et ne dépassant pas le tiers temps. Il demande également une formation continuée, avec un mi-temps en T1.

La **FSU**, créée en 1993, regroupe des syndicats de l'enseignement, l'éducation, de la recherche, de la culture, de la formation et de l'insertion, dont le SNES principal syndicat des enseignants du second degré et le SNEP, des professeurs d'EPS.

La FSU reste, par le vote des personnels, la première fédération syndicale dans l'éducation nationale.

LA SEINE-SAINT-DENIS, C'EST :

- **820 écoles** dont environ 390 maternelles et 420 élémentaires
- **environ 490 écoles classées en éducation prioritaire** (204 écoles en REP+ et 287 en REP).
- À peu près **9900 postes**

CONFIANCE

RESPECT

FORMATION
CONTINUE

FOIRE AUX QUESTIONS

Je suis admis-e au concours, mais je ne valide pas mon année de M1 et ne peux m'inscrire en M2 MEEF, qu'advient-il de mon admission ?

Vous gardez le bénéfice du concours pendant une année et serez recrutés comme PES en septembre 2016 si d'ici là vous pouvez justifier d'une inscription en M2 MEEF.

Je réussis à valider mon M1 MEEF, mais je suis collé-e au concours, puis-je m'inscrire en M2 MEEF ?

Normalement oui, il faut rapidement vous adresser à l'ESPE. En cas de problème contacter le SNUipp-FSU de votre département.

Je suis admis-e et je peux m'inscrire en M2 MEEF, comment va se passer mon affectation pour l'année 2015-2016 ?

Le concours est académique mais vous serez forcément nommé dans une école du département de la Seine Saint-Denis.

Comment se déroule l'année de stagiaire ?

Vous serez affecté-e à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps en formation à l'ESPE.

Je suis admis-e et je suis déjà titulaire d'un master, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2015-2016 ?

Vous serez en mi-temps en classe et vous suivrez la formation en ESPE. Des modules de formation

devront vous être proposés. Vous n'aurez pas à valider le M2MEEF puisque vous êtes déjà titulaire d'un master mais vous devrez valider les éléments comptant pour la titularisation.



Combien serai-je rémunéré-e ?

Vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant les 3 premiers mois, soit un salaire net d'environ 1340 euros, puis au deuxième échelon pendant les 9 mois suivants, soit un salaire net d'environ 1445 euros.

Si je ne valide pas mon master en juin 2016, que se passe-t-il pour moi ensuite ?

Vous serez prorogé-e d'une année comme stagiaire afin de pouvoir valider le master.

Que faudra-t-il valider pour être titularisé-e ?

Il y a une double-validation : une validation d'un master et une validation par le ministère de l'Éducation Nationale qui devrait s'appuyer sur le stage en responsabilité.

Si je valide mon master mais que je ne suis pas titularisé-e au 1^{er} septembre 2016, que se passe-t-il pour moi ensuite ?

Si le jury ne vous déclare pas apte à la titularisation, il peut recommander soit un licenciement, soit une année de renouvellement de scolarité. C'est ensuite le recteur qui prendra la décision.

Quels sont les justificatifs à fournir ?

Les qualifications CLES et C2i2e sont maintenant incluses dans les masters.

Attention ! Les attestations AFPS et natation sont à envoyées au plus tard le jour de la publication des résultats de l'admissibilité. Vous pouvez perdre votre admissibilité si vous ne respectez pas les délais.

Pour toute info supplémentaire, rendez-vous sur neo.snuipp.fr

Quel est mon statut

pendant mon année de PES ?

Vous serez fonctionnaire stagiaire. Le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous un «Rikikisaitou», brochure qui compile vos droits, vos obligations, les infos concernant votre année de PES, des infos plus générales sur l'école et son fonctionnement, des infos plus locales sur votre département. Elle sera disponible dès les résultats du concours.

Existe-t-il une aide financière si je réussis le concours dans le 93 ?

Oui, il existe une aide pour une première affectation dans l'académie de Créteil. Elle s'élève soit à 200€, soit à 400€. Une fois votre concours en poche, contactez la section départementale du SNUipp-FSU 93.